



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2020
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-neuvième session

8-17 février 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2020/6 du Conseil économique et social en vue d'accroître l'efficacité des travaux des organismes des Nations Unies concernant les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et de ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Établi dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le présent rapport en examine les impacts socioéconomiques en Afrique et donne une vue d'ensemble des mesures que les pays africains et leurs partenaires, notamment le système des Nations Unies, ont prises en conséquence. Il montre le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine visant à reconstruire l'Afrique en mieux après la pandémie. On y trouvera des recommandations à l'appui d'un relèvement durable.

* [E/CN.5/2021/1](#).



I. Introduction

1. Adopté en 2001 par l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) définit les objectifs et le cadre d'action pour le développement du continent et son intégration dans l'économie mondiale. Les objectifs du NEPAD ont depuis lors été repris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, ce qui a donné un nouvel élan aux efforts déployés en faveur d'un monde sans exclusive, prospère et pacifique où nul n'est laissé pour compte, notamment en Afrique. Établi dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le présent rapport en examine les impacts socioéconomiques en Afrique et donne une vue d'ensemble des mesures que les pays africains et leurs partenaires, notamment le système des Nations Unies, ont prises en conséquence. Pour finir, il montre le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine visant à reconstruire l'Afrique en mieux après la pandémie.

II. Impacts socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et mesures de lutte

2. Crise sanitaire au début, la pandémie de COVID-19 est devenue une crise socioéconomique aux conséquences dévastatrices pour l'Afrique, annulant les gains difficilement obtenus en matière de développement, tels que la réduction de la pauvreté et des inégalités. Elle a frappé le plus durement les plus pauvres et les plus vulnérables et révélé des failles structurelles comme la médiocrité de l'infrastructure sanitaire, éducative et technologique, la faiblesse de la protection sociale, l'inégalité de genre, l'importance du secteur informel, le manque d'accès aux services de base, le peu de marge de manœuvre budgétaire et le risque élevé de surendettement dans de nombreux pays, qui les rendent particulièrement vulnérables aux effets à long terme de la pandémie.

A. Santé

3. Par rapport à d'autres continents, le nombre de cas et de décès liés à la COVID-19 est relativement faible en Afrique. Au 20 octobre 2020, il y avait eu 1 665 653 cas confirmés et 40 225 décès, ce qui signifie que l'Afrique, qui représente 17 % de la population mondiale, ne représentait que 4,1 % du total des cas confirmés et 3,6 % des décès¹. La rapidité des interventions a été déterminante contre la propagation du virus. Les pays d'Afrique, soutenus par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et d'autres partenaires, dont le bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, ont rapidement mis en place des mesures de confinement et d'autres mesures de prévention pour contenir la propagation de la COVID-19, en tenant compte des systèmes de prestations sanitaires fragiles et de l'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre la maladie à virus Ebola, qui sévit dans plusieurs pays du continent depuis dix ans.

4. En outre, l'Afrique est protégée des taux élevés d'infection et de mortalité par la jeunesse de sa population. En Afrique subsaharienne, environ 91 % des cas, dont plus de 80 % étaient asymptomatiques, concernaient des personnes de moins de

¹ Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, « COVID-19 Situation update for the WHO African Region », *External Situation Report 34* (21 octobre 2020).

60 ans². D'autres facteurs tels que l'immunité préexistante et le fait que la population est essentiellement rurale, moins dense et moins mobile ont également été avancés comme explications plausibles. Les infections sont concentrées dans quelques pays, dix représentant 82 % de tous les cas signalés et cinq 77 % de tous les décès. Comptant près de la moitié des cas et des décès signalés, l'Afrique du Sud est le pays le plus durement touché³. Les données empiriques montrent que les personnes âgées de plus de 60 ans, celles atteintes de maladies chroniques ou immunodéficientes et celles vivant dans de mauvaises conditions risquent davantage de contracter la COVID-19 et de devenir très malades. Ainsi, les décès plus nombreux enregistrés en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Afrique du Sud sont probablement dus au fait que la population y est relativement plus âgée, tandis qu'en Éthiopie, au Ghana, au Kenya et au Nigeria, ils seraient liés à la forte densité de la population dans les capitales. En Afrique du Sud, la prévalence plus élevée du VIH/SIDA serait un autre facteur⁴.

5. L'Afrique semble avoir échappé à une crise sanitaire, cependant, l'évolution de la pandémie reste incertaine, au moment où les pays africains assouplissent leurs mesures de confinement et ouvrent leurs frontières aux voyageurs d'affaires et aux touristes. Même si les populations plus jeunes sont moins vulnérables à la COVID-19, la pandémie a un impact indirect sur la santé de la population africaine. Les mesures de confinement imposées aux niveaux local ou national perturbent les soins de santé primaires, notamment les campagnes de vaccination de routine, les programmes de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH ainsi que les services de planification familiale et de soins prénatals. Par ailleurs, parce qu'ils ont peur de contracter la COVID-19 dans les établissements de soins, qu'ils ne peuvent pas se déplacer du fait des restrictions ou qu'ils ont des problèmes socioéconomiques à la suite de la perte de leur emploi, certains parents n'amènent pas leurs enfants dans les centres de soins. Le Cameroun, la République centrafricaine, la Libye, Madagascar et le Soudan sont les cinq pays les plus touchés. Les perturbations causées par la COVID-19 dans les services de santé et de nutrition essentiels pourraient entraîner une forte augmentation de la sous-nutrition et des décès d'enfants de moins de 5 ans (1,5 million d'enfants souffrant d'émaciation et 67 000 décès d'enfants évitables supplémentaires en Afrique subsaharienne en 2020)⁵.

6. La pandémie de COVID-19 a révélé les carences en matière de soins de santé existant dans de nombreux pays africains, où l'accès aux soins de santé est l'un des défis les plus urgents qui touche de nombreuses personnes, en raison du faible nombre d'établissements et d'agents de santé et des obstacles financiers ou autres à l'accès aux services de santé. Par exemple, au Kenya et au Sénégal, les patients doivent prendre en charge 45 % du coût des soins de santé⁶. Souvent, ce lourd fardeau financier pousse de nombreuses personnes dans la pauvreté et les oblige à retarder la consultation médicale jusqu'à ce que la maladie devienne chronique. Les pays africains, en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, travaillent d'arrache-pied pour que les services de santé essentiels continuent d'être fournis même pendant la pandémie. De nombreux pays africains manquent de médecins (0,2 pour 1 000 personnes), de lits d'hôpitaux (1,8 pour 1 000) et d'infrastructures sanitaires essentiels, comme les laboratoires de dépistage, pour lutter comme il faut contre la

² Ibid., « Les facteurs sociaux et environnementaux considérés à l'origine des faibles taux de COVID-19 en Afrique », 24 septembre 2020.

³ Pourcentages pris dans le rapport de l'OMS, Bureau régional pour l'Afrique, « COVID-19 situation update for the WHO African region ».

⁴ Nations Unies, « Note de synthèse – La COVID-19 et la couverture sanitaire universelle », octobre 2020.

⁵ Derek Headey et autres, « Impacts of COVID-19 on childhood malnutrition and nutrition-related mortality », *Lancet*, vol. 396, No. 10250 (août 2020).

⁶ <https://www.ilo.org/africa/areas-of-work/social-protection/lang--fr/index.htm>.

pandémie⁷. En outre, les agents de santé sont très exposés car il n'y a pas suffisamment d'équipements de protection individuelle adéquats. Ils sont de plus en plus infectés, un total de 44 055 cas positifs ayant été signalés dans 43 pays au 20 octobre 2020. Avec 62 % des cas (27 360 agents de santé infectés), l'Afrique du Sud reste le pays le plus touché⁸.

7. L'exemple de Maurice montre que le succès de la lutte contre les conséquences sanitaires de la pandémie réside dans une forte volonté politique, l'investissement adéquat dans les infrastructures et les équipements de soins de santé, une couverture sanitaire universelle et une approche multisectorielle. Au 21 mai 2020, aucun nouveau cas n'avait été signalé à Maurice pendant 23 jours et 3 000 dépistages étaient faits par jour. Outre qu'elle a l'avantage naturel d'être une île, ce qui lui permet de contrôler facilement les déplacements des personnes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, Maurice offre à sa population une couverture médicale universelle et un solide réseau de laboratoires. Enfin, les autorités réunissent tous les jours les différentes parties prenantes afin de faire le point de la situation.

B. Croissance économique, emploi et commerce

8. Afin de ralentir la propagation de cette maladie mortelle, des restrictions sans précédent ont été imposées aux déplacements et aux activités, ce qui a perturbé les chaînes de valeur mondiales et plongé l'économie mondiale dans la récession. Les réductions dramatiques de la demande mondiale de leurs biens et services ont eu un impact négatif sur les économies africaines. En particulier, la demande de pétrole, de métaux et de tourisme ainsi que les prix de ces produits se sont effondrés. Les investissements étrangers directs ont chuté et la fuite des capitaux a augmenté. La production et la demande intérieures ont également été perturbées. L'Afrique se dirige vers sa première récession économique en 25 ans, avec une prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) de -1,6 % en 2020⁹. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait se contracter de 3,3 % en 2020 et le PIB par habitant de plus de 6 %, mettant fin à une décennie de progrès économique. En cas de rebond de l'activité économique et de reprise des investissements et de la consommation intérieure, la croissance de la sous-région devrait remonter à 2,1 % en 2021, en dessous de son niveau de 2,4 % en 2019¹⁰.

9. La croissance économique des pays qui dépendent du tourisme a été la plus fortement touchée par la COVID-19. Dans les pays où le secteur du voyage et du tourisme a contribué pour plus de 10 % du PIB en 2019, la croissance économique devrait reculer pour atteindre en moyenne -3,3 % en 2020¹¹. Les pays exportateurs de produits de base ont également été durement touchés. Les recettes d'exportation de l'Afrique pourraient diminuer d'environ 101 milliards de dollars en 2020 en raison des pertes prévues dues aux seuls chocs pétroliers¹². En revanche, les pays dont

⁷ Nations Unies, « Note de synthèse : les incidences de la COVID-19 en Afrique », 20 mai 2020.

⁸ OMS, Bureau régional pour l'Afrique, « COVID-19 situation update for the WHO African region ».

⁹ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « World economic situation and prospects as of mid-2020 », janvier 2020.

¹⁰ Banque mondiale, *Africa's Pulse*, vol. 22, octobre 2020.

¹¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « L'Afrique face au COVID-19 : Implications socio-économiques régionales et priorités politiques », 7 mai 2020.

¹² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « World economic situation and prospects as of mid-2020 ».

l'économie est plus diversifiée, notamment grâce à un secteur agricole fort, verront probablement leur croissance économique ralentir mais rester positive¹³.

10. La récession causée par la COVID-19 dans les économies avancées a des incidences négatives sur les économies des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, qui risquent donc d'être touchés de manière disproportionnée par la crise. En supposant que les économies des pays du G20 rebondissent en 2021, il faudra quatre à cinq ans au PIB des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement pour retrouver la trajectoire qui était prévue avant la crise¹⁴. Étant donné que 75 % des 48 pays d'Afrique subsaharienne font partie soit des pays les moins avancés soit des petits États insulaires en développement, les effets à court et moyen terme se feront durement sentir.

11. Les mesures de confinement et la récession économique ont des conséquences dramatiques sur les emplois et les moyens de subsistance des travailleurs et de leur famille ainsi que sur les entreprises. En 2020, le pourcentage d'heures de travail perdues en Afrique était le plus élevé au cours du deuxième trimestre (15,6 %) ; plus en Afrique du Nord (21,2 %) qu'en Afrique subsaharienne (14,5 %). L'Afrique a perdu 60 millions d'emplois équivalents temps plein, dont 13 millions en Afrique du Nord et 45 millions en Afrique subsaharienne au cours du deuxième trimestre 2020¹⁵. Fermant presque tous les secteurs de son économie très développée pendant les mois d'avril et mai 2020, l'Afrique du Sud a imposé l'un des confinements les plus stricts au monde et perdu 2,2 millions d'emplois au cours du deuxième trimestre de l'année, ce qui a porté son taux de chômage à un niveau record de 42 %¹⁶.

12. En Afrique, 85 % des travailleurs sont dans le secteur informel. Ces travailleurs, en particulier dans les villes en Afrique subsaharienne, où davantage de femmes et de jeunes sont concernés, sont particulièrement vulnérables, car ils n'ont généralement pas de protection sociale et leur revenu moyen est plus faible. Au cours du premier mois de la crise, les travailleurs informels auraient perdu 81 % de leurs revenus¹⁷.

13. Les microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui représentent 80 % de l'emploi total et emploient généralement une grande part de la main d'œuvre appartenant à des groupes vulnérables (femmes, jeunes ou membres des ménages pauvres), ont été touchées de manière disproportionnée par les conséquences économiques néfastes de la pandémie. Faute de réserves financières qui leur permettraient de faire face à une crise, les propriétaires de ces entreprises, en particulier dans le secteur informel, ont été contraints de vendre leurs actifs productifs pour satisfaire leurs besoins de consommation immédiats et assurer leur survie, mettant en péril leurs moyens de subsistance et ceux de leurs employés¹⁸.

14. En Afrique, les échanges commerciaux se font généralement au sein des communautés économiques régionales, grâce à l'application de droits de douane moins élevés entre les pays membres. Dans la Communauté d'Afrique de l'Est, le commerce intrarégional semble se développer en réponse à la pandémie. Les

¹³ Banque mondiale, *Africa's Pulse*, vol. 22.

¹⁴ Namsuk Kim, « How long will it take for LDCs and SIDS to recover from the impacts of COVID-19? », Département des affaires économiques et sociales, document de travail n° 170 (New York, octobre 2020).

¹⁵ Organisation internationale du Travail, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », sixième édition, 23 septembre 2020.

¹⁶ Voir www.statssa.gov.za/?p=13652.

¹⁷ OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », troisième édition, 29 avril 2020.

¹⁸ OIT, « COVID-19 crisis in Africa: building back better », note d'information de l'événement régional Afrique, juillet 2020. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/meetingdocument/wcms_749321.pdf

exportations kenyanes vers le Rwanda et l'Ouganda ont dépassé leurs niveaux d'avant la pandémie et les réexportations vers la République-Unie de Tanzanie se sont fortement accélérées en juillet. Afin de compenser en partie les problèmes d'importation de partenaires extérieurs, les pays africains devraient saisir l'occasion offerte par la COVID-19 pour mettre pleinement en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine, qui peut stimuler davantage le commerce intra-africain, promouvoir les chaînes de valeur régionales et organiser la production entre les pays au niveau régional.

C. Pauvreté, insécurité alimentaire et inégalité

15. Avant la COVID-19, la pauvreté de revenu avait reculé dans l'ensemble de l'Afrique. Le taux d'extrême pauvreté (proportion de la population qui vit avec moins de 1,90 dollar par jour) est passé de 35,5 % à 34,4 % entre 2015 et 2018, malgré une augmentation de 1,1 à 2,2 % en Afrique du Nord, liée à une baisse du revenu réel et de la consommation en Égypte, et à la violence et à l'instabilité politique en Libye. Au cours de la même période, l'extrême pauvreté a diminué de 41,8 à 40,2 % en Afrique subsaharienne, mais elle stagne à des niveaux élevés depuis 1990, et aujourd'hui la sous-région a le niveau d'extrême pauvreté le plus élevé au monde. Conjugué à une croissance démographique rapide, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne est passé de 416 millions à 433 millions entre 2015 et 2018¹⁹. D'ici à la fin de 2020, la contraction de la croissance du PIB par habitant causée par la pandémie pourrait plonger 26,2 à 40 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne²⁰.

16. Si l'on tient compte de sa nature multidimensionnelle, c'est-à-dire les carences en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie, la pauvreté est encore plus généralisée en Afrique. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (proportion de personnes pauvres de manière multidimensionnelle) baisse mais reste élevée : 55,0 % en 2020, et ce, beaucoup plus dans les zones rurales (71,9 %, soit 466 millions de personnes) qu'urbaines (25,2 %, soit 92 millions de personnes). Dans le monde, la pauvreté multidimensionnelle touche 1,3 milliard de personnes, dont près de la moitié (environ 43 %, soit 558 millions) vit en Afrique subsaharienne²¹. On s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 freine les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté multidimensionnelle en Afrique en raison de l'impact sévère qu'elle a sur deux de ses indicateurs : la nutrition et la fréquentation scolaire.

17. En Afrique, la pandémie sévit avec comme arrière-fond l'augmentation de la faim et de l'insécurité alimentaire. De 18,3 % en 2015, le taux de sous-alimentation est passé à 19,1 % en 2019, soit 250 millions de personnes sous-alimentées. C'est le double de la moyenne mondiale (8,9 %) et le taux le plus élevé de toutes les régions. La grande majorité (94 %) des personnes sous-alimentées en Afrique vivent en Afrique subsaharienne, où la prévalence est passée de 21,2 à 22 %.

18. L'insécurité alimentaire, qui, au-delà de la faim, mesure le nombre de personnes privées d'une alimentation saine et suffisante, est également en augmentation. Entre 2015 et 2019, la prévalence de l'insécurité alimentaire grave en Afrique est passée de 16,8 à 19 %²². Juste avant la pandémie, 228 millions de personnes souffraient déjà

¹⁹ Voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/home.aspx>.

²⁰ Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune* (Washington, 2020).

²¹ Programme des Nations Unies pour le développement et Oxford Poverty and Human Development Initiative, « Global Multidimensional Poverty Index 2020: Charting Pathways Out of Multidimensional Poverty – Achieving the SDGs » (2020).

²² Les personnes confrontées à une grave insécurité alimentaire souffrent de la faim et, dans les cas les plus extrêmes, restent des jours sans manger.

d'une grave insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, dont 79 millions exposées à une insécurité alimentaire aiguë, c'est-à-dire menaçant leur vie ou leurs moyens de subsistance.

19. La majorité (au moins 60 %) de la population africaine dépend de l'agriculture pour sa subsistance et son accès à la nourriture. L'Afrique doit importer la plupart de ses denrées alimentaires (plus de 80 % en 2018), car sa production agricole est insuffisante pour répondre à ses besoins en matière de sécurité alimentaire. Les chocs économiques ainsi que les conflits, les conditions météorologiques extrêmes (sécheresses et cyclones) et les ravageurs (criquets pèlerins en Afrique de l'Est, par exemple) sont les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire aiguë en Afrique. Par conséquent, la fermeture des frontières, les mesures de confinement, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la récession économique découlant de la pandémie ont un effet négatif sur l'approvisionnement en denrées alimentaires et la production agricole et devraient doubler les chiffres de l'insécurité alimentaire aiguë en Afrique en 2020²³.

20. Le confinement et le ralentissement de la croissance économique ont également entraîné une baisse des recettes publiques, accompagnée d'une augmentation des dépenses dues à l'adoption nécessaire de politiques d'urgence socioéconomique. Compte tenu des déficits budgétaires qui en résultent, les pouvoirs publics sont obligés de prévoir une forte réduction des dépenses pour les exercices à venir. On verra donc non seulement un creusement des inégalités, mais aussi comment les femmes et les enfants, à qui les dépenses sociales bénéficient essentiellement, sont touchés de manière disproportionnée²⁴.

21. Comme pour toute crise, la pandémie de COVID-19 frappe plus durement les plus vulnérables et exacerbe les inégalités existantes, y compris dans le monde du travail. Les fermetures ont affecté de manière disproportionnée le secteur informel et les petites entreprises du secteur des services. Les travailleurs de ce secteur sont ceux qui risquent le plus de voir leurs heures de travail réduites, de perdre leurs revenus ou leur emploi, parce qu'ils ne peuvent pas exercer leurs activités depuis leur domicile, qu'ils sont moins qualifiés et qu'ils ne bénéficient généralement pas d'une protection sociale. En Afrique, les femmes et les jeunes, plus susceptibles d'appartenir à cette catégorie de travailleurs, ont donc été touchés de manière disproportionnée et subissent depuis le début de la pandémie une augmentation rapide du chômage et une perte de revenus. En outre, les jeunes, en particulier les filles, courent le risque d'être laissés pour compte en matière d'éducation, de santé et de bien-être, à un stade important de leur développement.

22. La crise a également mis à nu des inégalités de genre bien ancrées. En Afrique subsaharienne, la majorité des femmes travaillent dans le secteur informel (74 % des femmes occupant des emplois non agricoles travaillent dans le secteur informel) et les femmes sont surreprésentées dans certains secteurs de services particulièrement touchés. Par exemple, les travailleurs domestiques, dont la majorité sont des femmes et occupent des emplois informels, sont très vulnérables, 72 % d'entre eux courant fortement le risque de perdre leur emploi et leurs revenus en raison des mesures de confinement et de l'absence de couverture sociale. Le commerce de détail et les activités de marché informelles – un autre secteur économique durement touché par la COVID-19 – occupent également de nombreuses femmes. Les indemnités de chômage sont généralement réservées aux travailleurs du secteur formel dont les

²³ Réseau mondial contre les crises alimentaires et réseau d'information sur la sécurité alimentaire, *Global Report on Food Crises 2020: Joint Analysis for Better Decisions* (2020).

²⁴ OIT, « A gender-responsive employment recovery: building back fairer », note de synthèse, juillet 2020.

employeurs ne peuvent pas payer le salaire, ce qui défavorise les femmes. Certains pays ont mis en place d'autres programmes, plus limités, pour venir en aide aux microentreprises et petites et moyennes entreprises et aux entreprises informelles. Il est recommandé, au moment d'identifier les bénéficiaires potentiels, d'avoir à l'esprit que le travail informel féminin est souvent invisible ou accompli dans les domiciles²⁵.

23. Les pays africains enregistrent également une montée des cas de violence fondée sur le genre (viols, violences domestiques, mutilations génitales féminines et mariages d'enfants) pendant les périodes de confinement, comme le montre la forte augmentation dans les pays des appels aux services d'assistance téléphonique. Ainsi, en Afrique du Sud, les appels ont doublé, et au Kenya, ils ont été multipliés par dix, ainsi le Président dans ces pays a ordonné des enquêtes et des poursuites à l'encontre de tous les contrevenants. Au Mali, la violence fondée sur le genre a augmenté de 35 % : 484 cas ont signalés en avril 2020, contre 317 en avril 2019²⁶.

24. Malgré les difficultés, les pays africains ont considérablement étendu la protection sociale. Le nombre de programmes de protection sociale non financés par des cotisations, qui jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités, a triplé entre 2000 et 2015²⁷. En réponse à la pandémie, nombre de pays d'Afrique subsaharienne ont mis en place plusieurs programmes ou adapté ceux qui existaient déjà pour couvrir une plus grande partie de la population et, dans certains cas, ils ont même augmenté le montant des indemnités. Une partie des paiements est destinée aux travailleurs du secteur informel, aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi qu'aux femmes, touchées de manière disproportionnée par la pandémie, car elles sont nombreuses à travailler dans l'économie informelle et sont les premières pourvoyeuses de soins.

25. Les mesures d'aide sont essentiellement en nature, principalement de l'aide alimentaire ; le report des factures d'eau et d'électricité ou le paiement de ces factures par les pouvoirs publics ; et plusieurs initiatives organisées par des organisations non gouvernementales et internationales ciblant les plus vulnérables, notamment les migrants, les réfugiés et les travailleurs du secteur informel. Certaines associations locales sortent des sentiers battus pour trouver le moyen de fournir une assistance sociale en encourageant les changements de comportement favorisant les objectifs de santé publique²⁸.

26. Les pays ont adapté les programmes de protection sociale existants pour répondre aux besoins croissants engendrés par la COVID-19. L'Afrique du Sud fait des versements anticipés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, tandis que le Kenya a prévu des ressources pour apporter un soutien supplémentaire aux personnes âgées, aux orphelins et aux autres personnes vulnérables. L'Angola, le Cap-Vert et l'Égypte ont étendu les programmes d'aide existants à de nouveaux bénéficiaires. L'Éthiopie et le Kenya ont donné la priorité à l'assurance du bétail, y compris pour les communautés pastorales, et l'Éthiopie a également augmenté les transferts sociaux dans les zones urbaines. En 2019, pour atténuer les effets de la sécheresse, le Lesotho a mis en place un système de transfert

²⁵ Ibid.

²⁶ Fonds des Nations unies pour la population, « Impact de la COVID-19 sur les violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest et du Centre », 9 juillet 2020.

²⁷ Centre international de politiques pour une croissance inclusive et PNUD, *Social Protection in Africa: Inventory of Non-Contributory Programmes* (2016). **Error! Hyperlink reference not valid.**

²⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Social protection: ensuring effective response and inclusive recovery in the context of COVID-19 in Africa », 12 avril 2020.

social appelé « CASH+ », qu'il a maintenant étendu dans le cadre de sa lutte contre la COVID-19²⁹.

D. Éducation et fracture numérique

27. La pandémie a un effet dévastateur sur le secteur de l'éducation en Afrique. Jouant un rôle clé dans le développement du capital humain, l'éducation a une incidence directe sur la croissance économique future et la compétitivité à long terme. L'Afrique souffre déjà d'un déficit de compétences, qui ne peut que s'aggraver avec la fermeture prolongée des écoles. Ce que l'on craint, c'est que de nombreux enfants et jeunes en âge scolaire, en particulier les filles, ne retournent pas à l'école après la pandémie, ce qui est inquiétant pour un continent qui présente les taux d'exclusion scolaire les plus élevés³⁰.

28. Même avant la crise de COVID-19, l'accès à une éducation de qualité en Afrique était très problématique, un enfant, un adolescent et un jeune sur cinq étant totalement exclus de l'éducation en raison, notamment, des coûts de scolarité prohibitifs et de la discrimination généralisée à l'encontre des groupes vulnérables tels que les filles et les personnes en situation de handicap. La pandémie a fermé de nombreuses écoles pendant des mois et certaines ont dû mettre en place un enseignement à distance, posant de grosses difficultés à de nombreux étudiants africains, l'accès à Internet et aux ordinateurs étant limité. En Afrique subsaharienne, 89 % des apprenants n'ont pas accès à des ordinateurs personnels et 82 % n'ont pas Internet³¹. Compte tenu de cette fracture sociale et de cette fracture numérique, les plus défavorisés risquent de perdre leurs acquis et d'abandonner leurs études. L'expérience montre, comme dans le cas de la maladie à virus Ebola, que les crises sanitaires peuvent pousser beaucoup de personnes à abandonner leurs études, en particulier les filles les plus pauvres, dont beaucoup risquent de ne jamais retourner à l'école³².

29. La pandémie a mis en évidence l'importance des technologies et des infrastructures numériques, car de nombreux aspects de la vie quotidienne (enseignement, travail ou commerce) se déroulent désormais sur des plateformes numériques. Les technologies numériques peuvent améliorer le bien-être des ménages, accroître la productivité des entreprises et créer de meilleurs emplois pour un plus grand nombre de personnes. Par exemple, dans 12 pays africains, l'accès à Internet par câbles sous-marins a stimulé la demande pour les emplois qualifiés³³. Cependant, en Afrique subsaharienne, l'accès à l'internet à haut débit reste assez limité pour les particuliers et les entreprises.

30. Les pays africains doivent investir davantage dans les technologies et l'infrastructure numériques s'ils veulent rendre les appareils et les services plus abordables, et diffuser plus d'informations sur les technologies modernes afin d'améliorer la culture numérique. Faute de quoi, ils ne pourront pas élargir l'accès aux technologies numériques et réduire la fracture numérique entre les genres, les entreprises (grandes versus petites) et les zones géographiques (urbaines versus zones rurales)³⁴.

²⁹ Ibid.

³⁰ Voir <http://uis.unesco.org/fr/topic/education-en-afrique>.

³¹ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « Fracture numérique préoccupante dans l'enseignement à distance », 21 avril 2020.

³² UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 : Inclusion et éducation : Tous, sans exception (Paris, 2020).

³³ *Financing for Sustainable Development Report 2020* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.I.4).

³⁴ Ibid.

31. Le cadre réglementaire doit favoriser l'adoption de technologies numériques rapides, promouvoir la concurrence entre les opérateurs de téléphonie mobile et permettre aux prestataires de services essentiels, tels que les hôpitaux, les services d'urgence et les principaux ministères, d'avoir un accès universel et abordable à des services de communication de haute qualité. Dans le cadre des mesures de protection contre la propagation de la COVID-19, les campagnes numériques ont joué un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation des populations. De nombreux paiements sociaux ont également été effectués en passant par des plateformes numériques, comme le téléphone portable.

E. Services de base, infrastructure et gouvernance

32. L'accès limité à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène rend l'Afrique particulièrement vulnérable à la COVID-19. En Afrique subsaharienne, en 2019, seulement 61 % de la population avaient accès aux services de base en matière d'approvisionnement en eau potable et 25 % aux services d'hygiène. Au total, 767 millions de personnes ne disposaient pas d'une installation d'hygiène de base à domicile (installation de lavage des mains à l'eau et au savon)³⁵. À l'école, 56 % des enfants, soit 225 millions de personnes, n'avaient pas accès à un service d'approvisionnement en eau potable et 74 %, soit 295 millions de personnes, n'avaient pas accès à un service d'hygiène de base³⁶.

33. L'hygiène des mains étant essentielle pour arrêter la propagation de la COVID-19, l'initiative Hygiène des mains pour tous a été lancée dans tous les milieux pour en faire une réalité. L'initiative est gérée par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS, qui mettent à disposition des ressources humaines et financières afin de coordonner et canaliser les mesures prises au niveau mondial à l'appui de la mise en œuvre aux niveaux régional et national. Un groupe restreint de partenaires, dont l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque mondiale, joue un rôle de soutien, tandis que les autorités nationales, les secteurs public et privé et la société civile s'investissent pour garantir la disponibilité de produits et de services abordables, en particulier dans les zones défavorisées, et favoriser une culture de l'hygiène.

34. La faiblesse de l'infrastructure en Afrique fait augmenter les coûts de production et de transaction et baisser la compétitivité et a un impact négatif sur les investissements étrangers directs, freinant au bout du compte le développement économique et social. En Afrique subsaharienne, la croissance du PIB national est réduite de 2 % par an et la productivité de 40 % du fait de la médiocrité des infrastructures. Seulement 38 % de la population africaine a accès à l'électricité et seulement 25 % du réseau routier africain est pavé³⁷. L'Afrique est la région la moins connectée, avec seulement 28 % de la population utilisant Internet et 34 abonnements au haut débit mobile pour 100 habitants en 2019³⁸. Si le taux de pénétration d'Internet était le même que celui de la téléphonie mobile, le PIB de l'Afrique pourrait grimper jusqu'à 300 milliards de dollars. On estime qu'il faudrait à l'Afrique entre 130 et 170

³⁵ OMS et Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), « Hygiène baselines pre-COVID-19: global snapshot » (2020).

³⁶ OMS et UNICEF, *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene in Schools: Special Focus on COVID-19* (2020).

³⁷ Union africaine, *L'Approche du Corridor Intégré – « Un cadre holistique de planification de l'infrastructure pour établir le PIDA-PAP 2 »* (2020).

³⁸ Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2019* (Genève, 2019).

milliards de dollars par an pour fournir ces services d'infrastructure exceptionnels ; le déficit de financement actuel est de 68 à 108 milliards de dollars par an³⁹.

35. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique, cadre stratégique de l'Union africaine pour les infrastructures régionales et continentales, a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2012 pour relever ces défis. Prévu de durer jusqu'en 2040, le programme vise le développement des infrastructures prioritaires dans les domaines des transports, de l'énergie, des ressources en eau transfrontalières et des technologies de l'information et de la communication. Il est divisé en plans décennaux, le deuxième plan d'action prioritaire devant être mis en œuvre entre 2021 et 2030. Il définit les priorités du développement des infrastructures continentales pour la prochaine décennie et sera soumis à l'adoption des chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de l'Union africaine qui se tiendra en janvier 2021.

36. Dans le même ordre d'idées, l'Union africaine a mis en place le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui est un instrument de suivi des résultats des États membres en matière de gouvernance et d'application des enseignements tirés. Son mandat a été étendu pour suivre l'application de l'Agenda 2063 et la réalisation des objectifs de développement durable, et pour encadrer l'établissement du rapport sur la gouvernance en Afrique, qui évalue l'état de la gouvernance en Afrique. En février 2020, 40 membres de l'Union africaine avaient rejoint le Mécanisme ; parmi eux, 24 avaient fait l'objet d'examens⁴⁰.

37. Dans son rapport préliminaire de 2020 intitulé « Riposte de l'Afrique à la COVID-19 en matière de gouvernance », le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a constaté que la qualité de la gouvernance telle qu'elle est comprise en temps normal pourrait avoir diminué et que le risque de marginaliser davantage les groupes sous-représentés pourrait s'accroître en Afrique à mesure que les autorités mettent en place des mesures de confinement. Par exemple, pour la majorité des citoyens africains (62 %), les mesures de quarantaine et de confinement imposées par leurs autorités sont illégitimes. Le Mécanisme a également montré les incidences immédiates de ces mesures sur les élections, les processus parlementaires et les institutions en charge de la responsabilité publique. Il a conclu que pour freiner la pandémie et reconstruire en mieux, la participation des femmes aux questions de gouvernance, les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre et la formation des femmes ainsi que leur accès à des ressources étaient certaines des conditions préalables à satisfaire de toute urgence. Dans le rapport, il est recommandé aux États membres : a) d'établir une gouvernance inclusive de portée nationale et des mécanismes institutionnels et législatifs de gestion des catastrophes ; b) de décentraliser les responsabilités et les capacités de gestion des catastrophes tout en mettant en œuvre des mesures de confinement dans le respect de l'état de droit et des droits de la personne ; c) d'intégrer la planification des catastrophes dans les cadres de planification du développement national et local ; et e) de mettre en place des mécanismes obligeant les autorités à prendre leurs responsabilités en cas de catastrophe, notamment pour ce qui est de l'utilisation des finances publiques consacrées aux situations d'urgence créées par les catastrophes⁴¹.

³⁹ David Stiggers et Cledean Mandri-Perrott, « Africa's infrastructure: great potential but little impact on inclusive growth », Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique, 2018 (2018).

⁴⁰ Union africaine, Décisions, déclarations, résolutions et motions de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union (Addis-Abeba, 2020).

⁴¹ Union africaine, Riposte de l'Afrique à la COVID-19 en matière de gouvernance (Johannesburg, Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, 2020).

III. Financement du développement

A. Ressources nationales

38. Même avant la crise de la COVID-19, les ressources nationales étaient à un niveau qui ne permettait pas d'atteindre les objectifs de développement durable. Du fait de la fragilité des systèmes fiscaux et de l'étroitesse de l'assiette fiscale, les pays africains ont beaucoup de mal à augmenter les recettes fiscales, qui sont leur principale source de recettes. En Afrique, le ratio moyen impôts/PIB au cours de la période 2008-2016 était d'environ 23 %, contre environ 40 % pour les pays de l'Union européenne. En outre, la croissance moyenne des recettes fiscales par rapport au PIB s'est ralentie ces dernières années. Pour un échantillon de 26 pays africains, le ratio moyen impôts/PIB est resté stagnant à 17,2 % entre 2015 et 2017⁴². La pandémie devrait réduire encore davantage les recettes publiques, en particulier dans les pays tributaires des produits de base, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la taxation des exportations. Néanmoins, les pays ont réagi rapidement et proposé des mesures de protection sociale représentant en moyenne 0,5 % de leur PIB⁴³.

39. Les flux financiers illicites sont encore plus préoccupants. Ces flux coûteraient aux pays africains quelque 50 milliards de dollars par an, dépassant le montant annuel de l'aide publique au développement alloué au continent. Cette perte équivaut aux trois quarts du déficit de financement estimé en matière de santé, que l'Afrique devra combler si elle veut avancer rapidement dans la réalisation de l'objectif 3 du développement durable, à savoir la santé et le bien-être. Les pays africains ont fait des efforts pour mettre en place des cadres institutionnels contre les flux financiers illicites dans les principaux canaux de commerce, d'investissement, de systèmes financiers et de corruption. Cependant, la fausse facturation commerciale, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent continuent de s'étendre. Réduire les flux financiers illicites et la fuite des capitaux peut stimuler grandement la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Pour lutter contre les flux financiers illicites, il faut une volonté politique, une plus grande collaboration entre les institutions, une présentation coordonnée de l'information, la suppression des mandats redondants et concurrents et un appui politique constant aux réformes institutionnelles⁴⁴.

B. Capitaux privés

40. Avant la pandémie, les investissements étrangers directs avaient déjà diminué : 32 millions en 2019, soit une baisse de 10 %. La tendance devrait se poursuivre en 2020, avec une baisse de 25 à 40 %. Si les flux financiers privés restent inférieurs à leurs niveaux d'avant la crise, l'Afrique subsaharienne pourrait connaître un déficit de ressources financières de l'ordre de 290 milliards de dollars, ce qui pourrait contraindre les pays à adopter un ajustement budgétaire plus brutal, entraînant une récession prolongée et une reprise plus limitée.

41. En Afrique subsaharienne, les envois de fonds, dont le niveau est bien plus élevé que l'investissement étranger direct ou l'aide publique au développement, sont la principale source privée de devises. L'Afrique subsaharienne ressent fortement les

⁴² Amadou Boly, Martin Wafula Nandelenga et Jacob Oduor, « Mobilizing domestic resource in Africa for inclusive growth », *Africa Economic Brief*, vol. 11, n° 3 (2020).

⁴³ Commission économique pour l'Afrique (CEA), « COVID19 : Initiative de soutien au service de la dette publique du G20 – questions et réponses sur l'Initiative et comment en bénéficier rapidement », mai 2020.

⁴⁴ CEA, « L'architecture institutionnelle de lutte contre les flux financiers illicites provenant d'Afrique », 2018.

chocs provoqués par la pandémie dans les pays qui accueillent une grande partie des migrants africains (Chine, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique ou pays du Moyen-Orient). Près d'un quart du total des envois de fonds vers la sous-région provient de ces grandes économies. Entre 2019 et 2020, les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne devraient diminuer de 23 %, passant de 48 à 37 milliards de dollars, en raison de la crise de COVID-19. Les plus fortes baisses sont attendues au Cap-Vert, aux Comores, en Gambie, au Lesotho, au Sénégal, au Soudan du Sud et au Zimbabwe, où ces envois représentent plus de 10 % du PIB⁴⁵.

42. La diminution des envois de fonds du fait de la crise aggravera certainement la pauvreté et le dénuement, car ces envois permettent de couvrir les besoins essentiels (nourriture, frais médicaux, frais de scolarité et frais de logement) des familles qui les reçoivent. Consciente de l'importance des envois de fonds pour les familles et leur effet général sur la réduction de la pauvreté en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) recommande aux gouvernements d'en réduire les coûts d'envoi et de réception sur le continent, qui sont les plus élevés au monde. Pour envoyer 200 dollars en Afrique subsaharienne, il fallait compter en moyenne 9,25 % de frais en 2019, contre 6,8 % pour le reste du monde. Les coûts ont légèrement diminué ; ils étaient de 8,9 % en moyenne au premier trimestre 2020⁴⁶. La communauté internationale s'est fermement engagée à réduire les coûts de transaction ; ainsi, le Groupe des Vingt s'est collectivement engagé à maintenir les coûts à un maximum de 5 %⁴⁷. Le Secrétaire général a également demandé que le coût des envois de fonds soit ramené en dessous de 3 %, comme le prévoit l'objectif 10 du développement durable, et aussi proche de zéro que possible, comme le rappelle le menu d'options issu de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après.

C. Aide publique au développement

43. L'aide publique au développement est une source essentielle de financement du développement pour l'Afrique, en particulier dans le cadre des mesures prises au niveau national pour lutter contre la crise de COVID-19. Il ressort de données préliminaires de 2019 que les flux nets d'aide bilatérale des membres du Comité d'aide au développement vers l'Afrique se sont élevés à 37 milliards de dollars, dont 31 milliards pour l'Afrique subsaharienne, montants légèrement en hausse de 1,3 % et de 1,1 %, respectivement, en termes réels par rapport à 2018. Les flux d'aide bilatérale des membres du Comité d'aide au développement vers les pays les moins avancés ont également augmenté : ils sont de 33 milliards de dollars en 2019, après avoir reculé en 2018, soit une augmentation de 2,6 % en termes réels⁴⁸.

44. Avec l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les acteurs du développement ont convenu de tirer parti des atouts du système multilatéral pour soutenir les objectifs de développement durable. Le système de développement multilatéral est toujours considéré comme important dans la lutte contre les impacts de la crise de COVID-19. L'engagement pris au niveau mondial de consacrer 0,7 %

⁴⁵ Dilip Ratha et autres, « COVID-19 Crisis Through a Migration Lens », Migrations et Development – Note d'information 32 (La crise COVID-19 sous l'angle des migrations) (Washington, Banque mondiale, 2020).

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ CEA, « Les envois de fonds des migrants dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – une ligne de survie économique à préserver », 2020.

⁴⁸ OCDE, « Aid by DAC members increases in 2019 with more aid to the poorest countries », 16 avril 2020.

du revenu national brut à l'aide publique au développement n'est toujours pas respecté ; cela étant, quelques pays développés ont dépassé ce seuil. Les membres du Comité d'aide au développement ont légèrement augmenté leur financement multilatéral, ce qui a permis aux organisations multilatérales (Banque mondiale et Fonds monétaire international, principalement) de contribuer à la lutte immédiate contre la crise, avec une ampleur et une rapidité sans précédent.

D. Allègement de la dette

45. Avant la pandémie, la dette publique avait déjà augmenté dans la majorité des pays africains, un nombre croissant d'entre eux se retrouvant surendettés. En 2019, la dette était de 61,3 % du PIB en moyenne, contre 39,5 % en 2011. Pour combler l'important déficit de financement des infrastructures du continent, les pays ont fait de plus en plus de prêts non préférentiels, aux taux d'intérêt et coûts de service plus élevés. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui incapables d'assumer le poids de leur dette, leur difficulté à assurer le service de la dette étant aggravée par la forte dépendance à l'égard des prix des matières premières, la volatilité des devises, l'incapacité à mobiliser les recettes intérieures, l'importance des décaissements illégaux, le recul du financement extérieur et des envois de fonds, la fuite des capitaux et la stagnation des flux d'aide publique au développement et de l'investissement étranger direct⁴⁹.

46. La COVID-19 aggrave la situation de la dette des pays africains puisqu'elle leur impose d'augmenter les dépenses publiques pour faire face aux impacts de la maladie, tout en diminuant fortement les recettes. De nombreux pays ont eu recours à des emprunts supplémentaires pour financer leurs initiatives et leurs déficits. La dette publique de l'Afrique subsaharienne devrait atteindre 65 % du PIB d'ici à la fin de 2020. Compte tenu de l'augmentation de la dette et de la perte de recettes, de nombreux pays africains voient leur marge de manœuvre budgétaire se réduire, ce qui les oblige à diminuer les investissements dans des domaines essentiels du développement à long terme, compromettant ainsi gravement leurs chances d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030⁵⁰.

47. Les ministres africains des finances ont annoncé que le continent avait besoin de 100 milliards de dollars pour faire face aux effets de la COVID-19 et demandé l'application immédiate de ce plan de relance, notamment la suppression des intérêts sur la dette publique et sur les obligations souveraines, estimés à 44 milliards de dollars pour 2020, afin de donner aux pays une marge de manœuvre budgétaire et des liquidités immédiates. Le Groupe des Vingt a convenu de suspendre le service de la dette officielle des pays à faible revenu jusqu'en juin 2020, ce qui ne concerne qu'un quart des paiements du service de la dette africaine en 2020 et exclut de nombreux pays à revenu intermédiaire inférieur et petits États insulaires en développement, durement touchés par la crise. Le Secrétaire général a demandé plus de 200 milliards de dollars pour l'Afrique dans le cadre d'une riposte mondiale exhaustive. Il a également demandé un report généralisé du remboursement du service de la dette incluant les pays à revenu intermédiaire, des solutions pour assurer la viabilité de la dette, des solutions aux problèmes structurels de l'architecture internationale de la dette et l'émission de droits de tirage spéciaux. L'aide multilatérale à l'Afrique s'élève à plus de 20 milliards de dollars, y compris un allègement de la dette de 19 pays par le FMI et l'émission de droits de tirage spéciaux au profit de certains pays au cours

⁴⁹ Nations Unies, « Note de synthèse : les incidences de la COVID-19 en Afrique », 20 mai 2020.

⁵⁰ Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, « Public finances after COVID-19: is a high-debt, low-growth trap looming for developing countries? », Situation et perspectives de l'économie mondiale, note d'information 142 (1^{er} octobre 2020).

des deux ou trois prochaines années afin qu'ils puissent assurer les services de santé de première ligne, venir en aide aux pauvres et aux personnes vulnérables et maintenir leur économie à flot. L'aide commerciale s'élève à 16 milliards de dollars en 2020. Par ailleurs, la Chine, les États-Unis et les États membres de l'Union européenne, par exemple, ont aidé des pays ou l'ensemble du continent à titre individuel. Cet appui est crucial, mais il reste encore beaucoup à faire⁵¹.

IV. Renforcer la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

48. Ici, l'accent est mis sur les activités et certaines mesures que les organismes des Nations Unies et l'Union africaine exécutent, généralement conjointement, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Sont mis en avant trois domaines thématiques transversaux, essentiels à un meilleur relèvement après la crise.

A. Renforcer les capacités nationales en matière de santé publique

49. Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, organe technique de l'Union africaine chargé de la sécurité sanitaire du continent, ont coordonné les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 à l'échelle du continent. Le 22 février 2020, les ministres africains de la santé ont adopté la Stratégie continentale commune de l'Union africaine contre la COVID-19 afin de coordonner l'action des pays africains et des partenaires internationaux, y compris des bureaux de l'OMS et de l'Union africaine, de sorte à réduire au minimum les doubles emplois et promouvoir des pratiques de santé publique fondées sur des données factuelles pour les activités de surveillance, de prévention, de dépistage, de traitement et de maîtrise liées à la COVID-19⁵². La stratégie sera mise en œuvre par le Groupe de travail africain sur le coronavirus et le système de gestion des incidents des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies. D'autres initiatives prises au niveau continental comprennent le Partenariat pour l'accélération du dépistage de la COVID-19, qui a été établi par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, et la Plateforme africaine de fournitures médicales, dont le but est de faciliter l'achat au niveau national de fournitures médicales et de produits de laboratoire essentiels auprès de fournisseurs agréés.

50. D'abord, il a fallu donner les moyens aux pays africains de détecter les cas et de confiner les personnes concernées. Grâce à la collaboration entre les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, l'OMS et l'Organisation ouest-africaine de la santé, le nombre de laboratoires de dépistage de la COVID-19 en Afrique est passé de 2 à 43 entre février et la mi-mars 2020. Des ateliers régionaux ont été organisés pour que les pays apprennent à mieux surveiller les points d'entrée et améliorent la prévention et la maîtrise des infections, la communication des risques et la gestion des cas cliniques. Les ateliers en présentiel se sont transformés en webinaires au début du mois de mars, à mesure que les frontières se fermaient et que le confinement se mettait en place. Le dépistage et la recherche des personnes contacts se multiplient en Afrique. En septembre 2020, l'Afrique du Sud avait effectué quelque 4 millions de tests (plus de 67 000 tests pour 1 million de personnes) et l'Éthiopie près de 1,2 million (plus de 10 000 tests pour 1 million de personnes). Comptant une population

⁵¹ Nations Unies, « Note de synthèse : les incidences de la COVID-19 en Afrique ».

⁵² Union africaine, « Africa Joint continental strategy for COVID-19 outbreak », 5 mars 2020.

estimée à 207 millions d'habitants, le Nigeria avait effectué 2 328 tests pour 1 million de personnes⁵³. Pour gérer l'épidémie de COVID-19, les pays africains se sont servis de l'expérience acquise en matière de prévention et de maîtrise dans la lutte contre la maladie à virus Ebola, il y a quelques années. Ils ont amélioré les tests de dépistage, la recherche des personnes contacts et les campagnes d'information sur la santé publique⁵⁴.

51. Les pays africains, les organismes de santé internationaux et les partenaires se sont mobilisés pour soutenir l'application de la Stratégie continentale commune de l'Union africaine contre la COVID-19. La Fondation Bill et Melinda Gates a engagé 20 millions de dollars et le Gouvernement éthiopien et la Fondation Jack Ma ont donné des fournitures médicales, dont des tests de dépistage, et du matériel à chacun des 54 États membres de l'Union africaine.

52. Ces initiatives non seulement améliorent la lutte que l'Afrique mène contre la COVID-19, mais contribuent également à renforcer les capacités nationales en matière de santé publique qui sont liées à de nombreux objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités.

B. Recherche, innovation et données

53. De nombreux pays ont combiné les protocoles de soins d'urgence existants avec la recherche et l'innovation pour améliorer l'efficacité des interventions. Au 15 mai 2020, 33 essais cliniques avaient été enregistrés en Afrique pour évaluer une série d'interventions médicales ou axées sur l'accompagnement ou le comportement liées à la COVID-19. Le Nigeria a pu décoder le génome du SARS-CoV-2 en mars 2020. Au Sénégal, des chercheurs ont mis au point un test de dépistage qui ne coûte qu'un dollar et peut donner des résultats en dix minutes. Au Ghana, des drones Zipline sont utilisés pour transporter des échantillons vers les sites de test. De nombreux pays, suivant l'exemple du Kenya, ont transformé des usines existantes pour produire des masques en masse. Le Rwanda a généralisé les paiements par téléphone mobile pour renforcer les mesures barrières et de distanciation⁵⁵.

54. Les jeunes Africains ont montré qu'ils savaient innover face à une crise. Au Ghana, deux frères ont construit un lavabo à énergie solaire à partir de matériaux locaux, chronométré par un capteur, conformément aux directives de lavage des mains de 20 secondes publiées par l'OMS. Au Sénégal, des étudiants en ingénierie ont construit un robot multifonctionnel et télécommandé, qui est utilisé par les professionnels de la santé pour dispenser des soins en toute sécurité aux patients mis en quarantaine. En Tunisie, des professeurs et des étudiants en ingénierie ont développé une plateforme web qui permet d'évaluer si les patients sont susceptibles d'être infectés par le virus à l'origine de la COVID-19 en utilisant uniquement une image scannée de leurs radiographies pulmonaires, ce qui la rend particulièrement utile dans les régions qui manquent de grands hôpitaux et de médecins spécialistes. Les jeunes Africains répondent également à la crise en faisant la promotion de la santé publique et par le bénévolat. Nombre d'entre eux sont devenus des intervenants de première ligne dans leurs communautés, par exemple en diffusant des informations vraies et utiles, en menant des campagnes d'hygiène des mains et en organisant des

⁵³ Banque mondiale, *Africa's Pulse*, vol. 22, p. 11.

⁵⁴ Patricia Geli, « Africa centres for disease control and prevention's COVID-19 response: a united, continental strategy », blog de la Banque mondiale, 25 août 2020.

⁵⁵ Youssef Travaly et Aretha Mare, « Learning from the best: evaluating Africa's COVID-19 responses », 8 juillet 2020.

débats dans les médias sociaux ainsi que des campagnes de sensibilisation, sauvant ainsi des vies.

55. Pour tirer parti de cette poussée de créativité des jeunes, l'Union africaine a créé en mai 2020 le Front de la jeunesse africaine face au coronavirus, structure qui permettrait aux jeunes de participer à la prise de décision en proposant des solutions et à l'action que l'Afrique mène contre la pandémie, et de soutenir l'application de la Stratégie continentale commune de l'Union africaine contre l'épidémie de COVID-19⁵⁶.

56. Le Centre de connaissances de l'ONU sur la COVID-19 en Afrique, qui se trouve à la CEA, est une plateforme de partage d'informations et de données et un outil de sensibilisation pour ce qui concerne la lutte contre la COVID-19. Pour les organismes des Nations Unies et le public, ce centre, qui permet au système des Nations Unies d'agir ensemble, est une ressource précieuse, compte tenu des trésors de données, d'informations et de connaissances dont il dispose sur l'évolution de la COVID-19 en Afrique et l'action de l'ONU à cet égard. Lutter efficacement contre la crise de COVID-19 est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable et à la décennie d'action à cet égard. Le centre pourra permettre d'accélérer la réalisation des objectifs, notamment en renforçant la coopération et la communication au sein du système des Nations Unies et avec ses partenaires.

C. Faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

1. Concertation au sein du système des Nations Unies

57. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la coordination de l'action menée par la communauté internationale pour répondre efficacement aux effets de la crise de COVID-19, car elle facilite la participation de toutes les parties prenantes et favorise les partenariats visant à développer les secteurs sociaux des pays africains.

58. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable réunit 40 entités des Nations Unies qui travaillent sur le développement aux niveaux mondial, régional et national. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents sont les représentants désignés du Secrétaire général dans les pays. Sous leur direction, les équipes de pays des Nations Unies se mobilisent pour aider les gouvernements et les partenaires à adopter une démarche décisive et cohérente face à la pandémie de COVID-19, en se concentrant sur les domaines prioritaires nationaux tels que la santé et la protection socioéconomique afin de sauver les moyens de subsistance et de relancer les économies.

59. Présidée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des affaires africaines est mandatée par l'Assemblée générale et garantit que le système des Nations Unies apporte un appui coordonné à l'Afrique à l'issue de consultations menées à l'échelle du système et au niveau stratégique. Axée sur les effets et les résultats, l'équipe spéciale interdépartementale permet aux entités des Nations Unies de coordonner la communication et les activités de sensibilisation et de repérer les failles et les difficultés présentes dans l'appui qu'elles apportent aux États Membres dans le cadre de la lutte contre la crise de COVID-19.

⁵⁶ Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, « Youth and creativity: the African response to COVID-19 », 2020.

60. La réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable est la principale instance chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs. La dernière réunion en date s'est tenue du 7 au 16 juillet 2020, sous les auspices du Conseil économique et social. Le thème en était : « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Au cours de la réunion, les participants ont examiné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des objectifs. Ils se sont demandé comment remettre le monde sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et accélérer les progrès au cours de la décennie d'action et de réalisation du développement durable, avec l'aide de la communauté internationale.

61. La réunion a également été l'occasion pour les pays de présenter des examens nationaux volontaires, dans lesquels ils ont évalué les mesures prises pour mettre en œuvre le Programme 2030. Depuis 2016, 45 pays africains ont fait des examens nationaux volontaires, dont 16 en 2020 et 11 qui l'ont fait plus d'une fois, permettant ainsi d'avoir une idée plus précise de ces pays ainsi que d'autres pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays enclavés et les petits États insulaires en développement. Dans leurs examens nationaux volontaires pour 2020, dix pays ont indiqué avoir aligné leurs plans et stratégies sur les cadres régionaux. Par exemple, ils se sont inspirés de l'Agenda 2063 pour réaliser les objectifs de développement durable. Les pays ont également souligné l'importance des partenariats et d'autres types de soutien pour accompagner les mesures qu'ils prennent en faveur des objectifs. Ainsi, au Liberia, une série d'initiatives nationales de renforcement de la statistique a été soutenue par les principaux partenaires de développement, dont l'UNICEF, le Fonds des Nations unies pour la population, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale⁵⁷.

2. Concertation entre le système des Nations Unies et les institutions de l'Union africaine

62. La coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est régie par le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sur le terrain, les entités des Nations Unies en Afrique collaborent au développement durable et coordonnent leur soutien à l'Union africaine dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, qui a absorbé le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Afrique). Cette plateforme rassemblera tous les fonds, programmes et institutions spécialisés travaillant en Afrique, ainsi que l'Union africaine, dans le cadre d'une réunion plénière annuelle qui se tiendra juste après le Forum régional africain pour le développement durable. En février 2020, le Mécanisme a tenu une réunion spéciale, immédiatement avant la sixième session du Forum régional, pour réfléchir sur le thème « Tirer parti de la Décennie d'action en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique : Le rôle du système des Nations Unies et des organes et institutions de l'Union africaine » et susciter des échanges fructueux sur le thème 2020 de l'Union africaine, « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique »⁵⁸.

⁵⁷ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « 2020 voluntary national reviews synthesis report », 2020.

⁵⁸ Voir <https://www.uneca.org/fr/rcmspecialsession2020>.

63. Le Forum régional africain pour le développement durable a été créé pour suivre et examiner la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et apporter une contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il est organisé chaque année par la CEA en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies. Il contribue de manière importante au raffermissement de la participation et des synergies multipartites et encourage les efforts concertés pour atteindre les objectifs de développement des deux programmes dans toute leur complémentarité. La sixième session du Forum régional s'est tenue en février 2020 sur le thème « 2020-2030 : Une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ». Les débats ont porté sur les moyens d'accélérer la création d'une Afrique transformée et prospère, notamment en tirant parti de la science, de la technologie et de l'innovation, l'accent étant sur les pays qui prendraient au cours de la dernière décennie des mesures porteuses de changement pour atteindre les objectifs de développement durable⁵⁹.

64. À la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, des appels ont été lancés pour que l'Union africaine et le système des Nations Unies collaborent à l'élaboration d'un cadre commun de suivi et d'établissement de rapports pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063, afin de réduire au minimum la charge que représente l'établissement de rapports pour les États membres. L'Union africaine travaille sur son thème de 2020 afin de montrer comment les conflits entravent la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063. À la sixième session du Forum régional, des appels ont également été lancés en faveur de la création d'équipes Union africaine-ONU pour coordonner les initiatives communes liées à ce thème.

65. L'Agence de développement de l'Union africaine, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et d'autres entités, a lancé une série de débats multipartites pour le partage des connaissances sur le thème « The critical role of digital transformation in Africa in the post-COVID-19 era: how to accelerate practical digital solutions at scale with impact on jobs and livelihoods ». La première réunion à ce titre a été tenue en marge de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Des recommandations clés, notamment la garantie d'un environnement favorable et d'un cadre réglementaire solide ainsi que le développement de l'innovation et des technologies locales, ont été formulées à l'issue des débats afin d'appuyer le programme de transformation numérique de l'Afrique et d'exploiter le potentiel de la technologie numérique.

V. Conclusions et recommandations

66. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont favorisé les progrès et changé la façon dont les États africains et leurs partenaires de développement tiennent compte des lacunes et des défis liés aux transformations sociales, économiques et politiques. La crise de COVID-19 a annulé des gains durement acquis en matière de développement, tels que la réduction de la pauvreté et de l'inégalité entre les genres, mais elle offre également l'occasion de promouvoir un changement de paradigme et de remettre à plat les politiques socioéconomiques afin qu'il y ait plus d'inclusion et que chacun et chacune d'entre nous voie sa situation s'améliorer après la crise. L'Organisation des Nations Unies appelle à la solidarité mondiale en faveur de l'Afrique, l'accent étant mis en priorité sur les femmes, les jeunes, les travailleurs peu rémunérés, les petites et moyennes entreprises, les travailleurs du secteur informel et les groupes vulnérables déjà menacés.

⁵⁹ Voir www.uneca.org/fr/arfsd2020/pages/%C3%A0-propos-du-forum.

67. Pour que le progrès social s'accélère en Afrique et que les travaux des organes des Nations Unies soient plus efficaces en ce qui concerne les aspects sociaux du programme de développement de l'Afrique, la Commission du développement social voudra peut-être examiner les recommandations ci-après :

a) Afin de mieux se remettre de la crise de COVID-19 et d'accélérer la croissance inclusive pendant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les pays africains devraient continuer à donner la priorité aux politiques et stratégies qui sont en faveur du secteur de la santé, éliminent l'extrême pauvreté, combattent les inégalités, en particulier les inégalités entre les genres, et assurent une éducation de qualité et des emplois décents pour toutes et tous ;

b) Ces politiques devraient inclure des investissements dans les domaines suivants : les soins de santé universels ; l'accès universel aux services de base ; le renforcement de la protection sociale ; le développement du capital humain ; le développement du secteur agricole ; les microentreprises et petites et moyennes entreprises, principaux pourvoyeurs d'emplois ; et la transformation structurelle, afin de développer des économies industrialisées à plus forte valeur ajoutée et à forte intensité de connaissances, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des flux financiers extérieurs et de l'exportation de ressources naturelles ;

c) Les pays africains et les partenaires de développement devraient investir dans l'infrastructure numérique afin d'améliorer l'accès à des données et à des technologies numériques adéquates et de qualité pour une croissance économique plus rapide et un développement social inclusif ;

d) Le système des Nations Unies devrait faire de la crise de COVID-19 l'occasion de galvaniser les efforts en vue de la mise en œuvre accélérée et cohérente du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en tirant parti du réseau mondial des Nations Unies composé d'équipes régionales, sous-régionales et nationales travaillant pour le développement durable de l'Afrique, et en favorisant la coordination mondiale grâce à l'équipe spéciale interdépartementale chargée des affaires africaines et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

e) L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devraient continuer de raffermir leur partenariat stratégique en vue de réaliser les priorités de développement définies dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans le cadre d'une approche plus intégrée ;

f) La Commission devrait continuer à évaluer, à sa soixantième session, les progrès accomplis dans l'application de ces recommandations au titre d'un point de l'ordre du jour portant sur les aspects sociaux du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique.